

**DIRECTION GENERALE
DES DOUANES**



Abidjan, le

NOTE DE SERVICE N° ²²⁰~~210~~ /DGD du 31 DEC 2012
(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Changement de dénomination

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble du service et des usagers que la **société AIRCOMM SA** a changé de dénomination sociale par acte notarié publié au journal d'annonces légales le 30 décembre 2011. Elle s'appelle désormais **NIAMOUTIE TELECOM SA**.

En conséquence, les obligations de la **Société AIRCOMM SA**, vis-à-vis de l'Administration des Douanes, sont transférées d'office à la **société NIAMOUTIE TELECOM SA**.

J'invite en conséquence, tous les services à mettre à jour leur registre pour tenir compte de ce changement.

**P/LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES
P.I LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT**



Col. DA Pierre A.